

CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

SEANCE ORDINAIRE

LUNDI 22 AVRIL 2013, SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidence : M. Vincent Challandes et Mme Mélanie Aquilon dès le point 5

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012
3. Examen des comptes 2012
Rapport de la Commission des finances
4. Rapport des commissions
5. Nomination du bureau du Conseil général
6. Nomination d'un membre à la commission « Trafic »
7. Nomination d'un membre à la commission du collège et place de jeux
8. Informations du Conseil communal
9. Interpellation
10. Divers

M. Challandes ouvre la séance à 20h00 précise et demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour peut être suivi tel que proposé.

1. Appel

11 personnes présentes

3 personnes excusées : MM. F. Allemann, N. Sonderer et Etienne de Tribolet

2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012

Aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

3. Comptes 2012

M. Wälti mentionne que ces 4 dernières années, la commune a plus investi qu'amorti. L'endettement a passé de 1 million à 3 millions durant ce laps de temps. Il ne faudra pas aller au-delà sous peine de mettre les finances communales en difficulté.

Un tableau fait par la commission des finances est distribué à chacun. Sur ce tableau figurent toutes les questions posées et les réponses données par le Conseil communal lors de la séance d'examen du 15 avril 2013.

Questions :

Compte 012 319 00 « Frais divers » M. Charrière, au vu de la somme payée à la fiduciaire Glauser pour l'audit des impôts 2010, demande ce qu'il en est de la situation.

M. Wälti lui explique les différents contacts avec le service financier. Sous la pression de l'ultimatum du Conseil communal, ce service a enfin pu donner des explications donnant satisfaction tant à la fiduciaire qu'au Conseil communal. A CHF 1'000,- près, la différence entre les comptes des années précédentes et ceux de 2010 a pu être expliquée à satisfaction. Ce sujet peut être considéré comme clos.

Compte 113 318 03 « Police cantonale -Mandat de prestations » M. Charrière demande si la différence provient d'un mandat de prestation de la police pendant les vacances de M. Fontana ?

Non, répond M. Wälti. Il s'agit du 4% retenu sur la totalité des amendes (canton + commune) sur les frais effectifs.

Il faudra éclaircir ce point, car le contrat a été conclu sur le 4% des amendes encaissées et non sur les amendes facturées. Le Conseil communal s'engage à tout mettre en œuvre pour rectifier le tir..

Comptes 330 314 00 « Zones de verdure » M. Charrière demande pourquoi ce poste a subi une baisse de plus de CHF 2'700,- par rapport à 2011 ? L'administratrice explique que M. Fontana a fait une petite serre chauffée et qu'il peut conserver les plantes d'une année à l'autre. Il a de ce fait acheté moins de fleurs. Les conseillers généraux félicitent M. Fontana pour cette initiative.

Compte 830 318 00 « Site Internet » M. Vieira demande de quoi il s'agit. L'administratrice explique qu'auparavant c'était l'Etat qui nous fournissait le site et depuis 2012 c'est M. Fontana qui le gère. La commune a donc résilié le contrat au 1^{er} janvier 2012, mais l'Etat l'a facturé quand même. Suite à la demande de l'administratrice cette somme est remboursée sous le compte 830 436 00. La différence représente le coût des frais pour le site (hébergement, etc).

Compte 900 462 00 « Fonds intercommunal de réforme des PM » M. Charrière demande ce que veut dire PM. Il s'agit de l'impôt sur les personnes morales. Depuis le changement de la loi, les impôts des personnes morales, en partie, sont mises dans un pot commun et répartis sur toutes les communes.

L'administratrice explique, surtout pour les membres de la commission financière, que le résultat des comptes 2012 a subi une modification entre le moment du contrôle par ladite commission et le bouclage définitif. Il s'agit d'une somme de CHF 208.74, provenant des comptes définitifs de SPIVAL. Cette somme a dû être passée en 2012 pour être en adéquation avec les comptes 2012 de la commune de Val-de-Ruz.

M. Wälti explique que des amortissements complémentaires ont pu être faits au vu du bon résultat initial. Le Conseil communal a privilégié des sommes amorties à 2% ou 2,5%, bien que le service des communes préconise d'amortir plutôt des sommes à 10%. Il a estimé préférable de liquider des sommes pour qu'elles ne traînent pas dans les comptes ad vitam aeternam.

Rapport de la commission des finances

Il n'est pas donné lecture dudit rapport, la commission donne décharge au Conseil communal et à l'administratrice des comptes 2012 et demande au Conseil général d'accepter ces comptes. Elle a obtenu des réponses claires à toutes les questions posées.

Vote de l'arrêté concernant les comptes :

M. Challandes donne lecture de l'arrêté. Résultat du vote :

Article 1 : accepté à l'unanimité

Article 2 : accepté à l'unanimité

Article 3 : accepté à l'unanimité

Arrêté dans son ensemble : accepté à l'unanimité

M. Challandes remercie le Conseil communal et l'administratrice pour la bonne tenue des comptes et leur visibilité parfaite.

4. Rapport des commissions

Commission des naturalisations. M. Charrière

Cette commission s'est réunie une fois pour la naturalisation de Mme Ashley Wiseman.

Commission d'urbanisme. M. Challandes

3 séances pour examiner des dossiers de construction. Rien de spécial à signaler.

Commission Manifestations extra-scolaires : M. Balmer

Quelques petits soucis avec Boudevilliers, mais tout va rentrer dans l'ordre, en principe pour la fête de la jeunesse en juillet.

Commission du collège et place de jeux. M. Challandes

La commission s'est réunie pour discuter des problèmes du toit et l'inspection du bâtiment du collège.

Commission pour le pré- et parascolaire. Mme Bleuer

Une seule réunion depuis la création. Un état des lieux afin d'évaluer les besoins en places d'accueil dans la commune sera élaboré. Ensuite un questionnaire sera présenté au Conseil général avant l'envoi aux parents.

Les commissions du feu et de salubrité publique envoient directement leur rapport aux services concernés.

5. Nomination du bureau du Conseil général

Présidente : Mélanie Aquilon

Vice-président : Alain Charrière

Secrétaire : Etienne de Tribolet

Vice-secrétaire : Vincent Perrin

Questeurs : Manuel Vieira et Anna Biamonte

Ces élections sont approuvées à l'unanimité par applaudissements.

6. Nomination d'un membre à la commission « Trafic »

Le PLR propose M. Manuel Vieira. Pas d'autre proposition.

M. Vieira est élu par applaudissement.

7. Nomination d'un membre à la commission du collège et place de jeux

Le PLR propose M. Danilo Bozzelli. Pas d'autre proposition.

M. Bozzelli est élu par applaudissement.

8. Informations du Conseil communal

Mme Charrière pose la question au Conseil général concernant l'opportunité d'indemniser les séances auxquelles les conseillers généraux prendraient part (séance du CG, commissions, etc).

Mme Biamonte pense que l'on peut continuer d'être milicien bénévolement. M. Balmer partage son avis. Toutefois, si un conseiller général doit se déplacer beaucoup plus loin que le village, ce serait à voir au coup par coup.

Mme Bleuer dit que l'on pourrait défrayer les personnes qui ont des frais de garde pour pouvoir assister aux séances.

M. Challandes estime que si l'on donne à quelqu'un il faut donner à tout le monde.

Mme de Angelis Margueron demande si ces indemnités sont soumises aux charges sociales et aux impôts. Oui répond le Conseil communal.

Mme Aquilon propose un vote : résultat on en reste au statu quo. Pas d'indemnité.

Mme Charrière informe que les conventions concernant les règlements remplaçant les anciens syndicats seront proposées au vote du Conseil général le lundi 24 juin prochain. En ce qui concerne la prévention incendie, M. Vieira apporte quelques précisions quant à l'entrée en vigueur, au 1^{er} juillet 2013, de la LPDiens. Le problème c'est que le

règlement d'application n'est pas encore parvenu dans les communes. Il y a incompatibilité.

Pour Valangin, pour l'instant, la protection incendie est garantie par la commune de Val-de-Ruz par des lettres d'intention.

M. Vieira fait partie de la commission de réorganisation de la LPDiens, pour défendre nos intérêts. Jusqu'en 2017, l'Etat nous intègre dans la 4^{ème} région du Val-de-Ruz, à voir si cela tient la route. Un contrôle sera effectué en ce sens.

A voir aussi quand le règlement d'application sera en mains des communes, mais il ne pense pas avant janvier 2014.

9. Interpellation

M. Charrière demande des nouvelles de la motion « Charrière » concernant les eaux de Sorgereux ? A-t-on un rapport du bureau Matthey ?

En l'absence de M. La Grutta, M. Wälti répond qu'aucun rapport n'est à disposition, mais ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil général au mois de juin.

10. Divers

M. Challandes demande qu'il soit étudié la possibilité de mettre le parc du Château en mode « gratuit » durant la pause de midi, afin d'éviter le surplus de voitures devant le restaurant du Château, et également étudier l'agrandissement du parc.

M. Wälti répond que si on va plus loin dans la réflexion, les boulangers peuvent aussi demander la gratuité le matin !

Le Conseil communal prend note de la demande de M. Challandes.

Mme Bleuer revient sur le (lancinant) problème des voitures stationnées devant la grille au Bourg et empêchant les camions (poubelles en particulier et autre camion incendie) d'y accéder.

Il faudrait aussi discipliner les habitants du Bourg, s'exclame Mme de Angelis Margueron.

Il est décidé que la commission « Trafic » se réunirait pour tenter de trouver la meilleure solution.

M. Hoffmann demande si le siège vacant du PLR trouvera bientôt preneur. Il dit que si un parti n'a pas trouvé de candidat durant 3 séances du Conseil général, il doit céder sa place.

Plus personne ne demande la parole, la présidente clôt la séance à 20h55.

La présidente

L'administratrice